



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 10 septembre 2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 28 août et le 10 septembre 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (26)

La communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, dans le département de la Drôme, regroupe 67 communes et 20 852 habitants (données Insee 2021), en augmentation sur les trois dernières décennies mais en relative stagnation démographique sur la période récente. Pour l'Autorité environnementale, les principaux enjeux du territoire et du projet de PCAET sont :

- la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans les domaines des transports, de l'agriculture et du résidentiel ;*
 - la pollution atmosphérique liée à ces mêmes domaines ;*
 - la vulnérabilité du territoire et son adaptation au changement climatique, notamment au regard de la disponibilité des ressources naturelles, dont la tension sur l'eau....*
- Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Droiturier (03)

Implantation sur un "délaisé routier", au bord de la route nationale RN7, d'un parc photovoltaïque d'une surface clôturée de 3,73 ha comprenant 1,29 ha de panneaux en surface projetée, représentant une puissance installée de 3,11 Mwc. La production annuelle est estimée à environ 3,9 GWh. Le projet est porté par la société Urba 522

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Requalification du site des llettes sur la commune de Sallanches (74)

Requalification du site des llettes pour une mise en valeur environnementale et touristique sur 46 hectares, composé de trois lacs artificiels (issus de l'extraction de granulats, aux enjeux et usages distincts), de l'ancien aérodrome de Sallanches et d'un terrain en friche.

- Avis sur le quartier Vercors Tech, au sein de la ZAC de la Correspondance et la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Alixan (26)

Le quartier VercorsTech projeté consiste en l'aménagement d'environ 59 ha à l'extrémité est de la zone d'aménagement concertée (Zac) de la Correspondance (dite Rovaltain), créée en 1998 sur 162 ha et située sur la commune d'Alixan (département de la Drôme). Il se situe en bordure de la gare TGV de Valence et de la liaison autoroutière entre l'A7 et l'A49, le long de la vallée de l'Isère. Ce quartier a pour vocation d'accueillir plusieurs entreprises industrielles de grandes tailles ; la mise en compatibilité du PLU est prévue.

- Mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale de la communauté de communes du Genevois (74)

La mise en compatibilité du Scot a pour objet de rendre possible l'extension et le développement du site d'activités économiques du Vitam sur 11,6 ha au lieu-dit des Envignes situé en entrée de ville nord-ouest, à proximité de la commune de Saint-Julien-en-Genevois, et à 6.5 km au sud de Genève. Ce projet vise notamment à répondre à un déficit de surfaces commerciales dédiées à l'équipement à la personne et du foyer, au bricolage et jardinage, et à l'offre de biens culturels et de loisirs, à renforcer l'offre du centre de loisirs et commerces « Vitam » en lui adjoignant une offre commerciale étoffée, avec offre de restauration et de vie nocturne et culturelle.

- Parc photovoltaïque au sol sur la commune de Val d'Arc (73)

Implantation de panneaux photovoltaïques au sol en milieu en partie dégradé et ceinturé de fourrés et boisements, au lieu-dit La Pouille, sur la commune de Val d'Arc, en vallée de la Maurienne, dans le département de la Savoie (73). La surface d'emprise du projet est de 3,3 ha délimités par une clôture. La puissance installée sera de 3,7 MWc, délivrant 3968 MWh/an. Le projet porté par TotalEnergies, intersecte la Znieff 1 « Cours aval de l'Arc de Saint-Alban-des-Hurtières à Chamousset », sur un site d'étude morcelé, composé d'une prairie naturelle, d'une ancienne plateforme de stockage de matériaux, et d'une ancienne zone de dépôts de chaux.

- Augmentation de la production de fabrication d'isolants sur la commune de Lorette (42)

Augmentation des volumes produits de 65 tonnes par jour actuellement à 100 tonnes par jour. Aucune modification du processus de fabrication ne sera réalisée dans le cadre du projet, qui ne prévoit d'ailleurs pas la création de nouveaux bâtiments. Le projet nécessitera l'utilisation d'équipements existants et de nouveaux équipements à installer, constitués notamment d'un mélangeur pneumatique, d'équipements de fibrage, d'un broyeur, d'une presse, de convoyeurs, d'un refroidisseur, d'un dépoussiéreur, d'un silo de stockage supplémentaire et cinq radiants de chauffage.

- Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Treban (03) (2^{ème} avis)

Implantation d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 40 MWc, sur une emprise clôturée d'environ 55 ha, actuellement cultivée ou pâturée par des bovins, au sud de la commune de Treban, au centre du département de l'Allier, dans le secteur du bocage Bourbonnais. La société Voltalia prévoit d'implanter sur le même site, dans un calendrier initial identique, un parc éolien de six machines (d'une hauteur maximale en bout de pale de 200 m), d'une puissance totale maximale de 27 MW.

AVIS CONFORME DÉLIBÉRÉE

- Modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves (73)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>